

Arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux

J'ai tiré ces chiffres des comptes nationaux des recettes et dépenses publiés ce mois-ci par Statistique Canada pour le troisième trimestre 1976, et je suis convaincu que le gouvernement reconnaîtra que cette source est digne de foi. Que le ministre des Finances ne vienne donc plus nous dire, comme il l'a fait en avril dernier, que cette disposition—l'indexation du PNB sur les paiements au comptant—était nécessaire pour freiner les folles dépenses des provinces. Ce fut peut-être le cas dans le passé pour la mise en œuvre de ces programmes, mais comme ces chiffres le montrent, les provinces ont vraiment fait un effort depuis 1971 pour bien les administrer, effort que ceux qui occupent les banquettes ministérielles en face auraient mieux fait d'imiter dans leurs propres domaines de responsabilité.

Je dis au gouvernement fédéral, si celui-ci se sent toutefois prêt à faire preuve de leadership, qu'il a manqué une occasion d'agir d'une façon positive et constructive. Je fais ici allusion au fait qu'il a omis d'explorer avec les provinces la possibilité d'un accord interprovincial pour garantir une mobilité totale, entre les provinces, pour les étudiants qui essayent de bénéficier de l'enseignement post-secondaire. Une telle transférabilité a toujours été, et, je me plais à le constater, continue encore d'être une caractéristique des programmes des soins de santé et d'assurance-hospitalisation. Je suis convaincu que l'unité nationale serait solidement renforcée si les provinces pouvaient parvenir ensemble à un accord qui interdirait les discriminations de toute nature dans le domaine de l'admission ou des frais de scolarité que les universités imposent aux étudiants canadiens de toute province. La négociation de tels accords constitue justement une excellente occasion que nous avons laissé échapper.

Ce que je trouve particulièrement grave, outre toute ces insuffisances que nous notons dans ce que le gouvernement propose, c'est la façon dont cet accord a été négocié avec les provinces. Quel a été le contenu exact des négociations? Nous pouvons supposer qu'elles ont porté sur la façon de mieux assurer le financement et la mise en œuvre des quatre programmes nationaux d'importance capitale. Cette question concernait, et concerne toujours, aussi bien le gouvernement fédéral que les gouvernements provinciaux. Et pourtant, depuis le début, on a l'impression que le ministre des Finances s'est senti obligé d'arriver coûte que coûte à un accord. Cela a commencé en avril dernier, lorsqu'il a pratiquement menacé ses homologues provinciaux de leur imposer un règlement en matière de péréquation et de revenu garanti, alors qu'il savait très bien que ce qu'il leur offrait était absolument inacceptable pour les provinces.

● (1530)

L'effet, facilement prévisible, de cette attitude hostile, a été de rendre les provinces aussi inflexibles les unes que les autres sur le plan de leurs intérêts. En fait, vers la fin des négociations, le ministre des Finances avait réussi la prouesse, pour la première fois de l'histoire, d'unir les provinces, mais, hélas contre le gouvernement fédéral et non pas avec lui. Ainsi au fur et à mesure que les négociations se déroulaient, même si le ministre a modifié par la suite ses propositions pour les rendre

plus acceptables pour les provinces, l'atmosphère tendue qui existait déjà a empêché de rallier l'opinion d'une majorité suffisante. Au lieu de cela, les provinces ont eu le sentiment de devoir arracher de force au gouvernement fédéral des concessions essentielles.

Une des fables les plus connues d'Ésope est celle où le vent et le soleil se disputent la capacité d'amener un voyageur à enlever son manteau. Les députés savent que le vent a essayé le premier. Il a soufflé de toutes ses forces pour arracher le manteau, mais plus il soufflait plus le voyageur se le tenait étroitement contre lui. Puis vint le tour du soleil, qui se fit tellement ardent que le voyageur l'enleva sans se faire prier. Au cours de ces négociations, le ministre des Finances a utilisé la tactique du vent plutôt que celle du soleil.

Il a atteint son but: Nous avons, en effet, un accord. Mais s'il avait choisi la tactique du soleil et s'il avait commencé par explorer les possibilités d'un consensus au lieu de transformer les négociations immédiatement en une épreuve de force, il aurait réussi plus tôt, je crois, à obtenir un arrangement; il aurait eu plus d'aide et moins de résistance de la part des provinces et cette l'attitude aurait dissipé la méfiance et atténué les tensions qui ont gâché les relations fédérales-provinciales ces dernières années.

Mon chef a parlé vendredi dernier de la période du fédéralisme créatif inauguré par le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) et de celle du fédéralisme coopératif dont feu l'honorable Lester B. Pearson s'était fait l'artisan. Malheureusement, le fédéralisme du gouvernement actuel n'est ni créatif ni coopératif, on s'en souviendra comme d'un fédéralisme agressif.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Nous avons réussi à conclure ces accords car le désir de faire triompher le fédéralisme est puissant dans notre pays. Puissant tant à l'échelon fédéral que provincial. Ce que le gouvernement actuel paraît ignorer, c'est que d'autres que lui peuvent partager ce sentiment. Imaginant son entourage hostile, il aborde les négociations avec une nette agressivité. Pour inspirer la confiance, il faut d'abord avoir assez de confiance en soi pour faire confiance aux autres. Je n'ai pas la naïveté de croire cependant que même avec une attitude plus conciliante, toutes les conférences fédérales-provinciales ressembleraient à un marathon amoureux. Seule une négociation ardue pourra avoir raison de sérieux conflits d'intérêts. Cependant, la négociation serait beaucoup plus utile si les provinces et le gouvernement fédéral comprenaient qu'il est dans leur intérêt commun d'en arriver à une entente acceptable sans chercher qui sera vainqueur et vaincu.

C'est beaucoup trop simple de ramener notre problème à un conflit entre le gouvernement fédéral et les provinces. Tous n'ont d'attention que pour les différends fédéraux-provinciaux: les conférences des ministres et premiers ministres et la décision de ces différends par les tribunaux. Je crois que nous sommes tellement accaparés par ce genre de chose que nous en avons oublié une question plus fondamentale; elle concerne la nature du Canada, les causes qui ont amené la formation d'un régime fédéral au lieu d'un régime unitaire.